



Un médecin de l'HAD veut imposer une « sélection naturelle » comme dans les hôpitaux Anglais !!!!

Les personnels soignants de l'HAD ont-ils une éthique ? Oui, si on se réfère à leur dernier mouvement de grève pour obtenir l'amélioration de leurs conditions de travail.

Par contre, pour ce qui concerne certains de leurs dirigeants, on aurait du mal à le croire. Ainsi, devant faire face à une « *situation de crise* », des réunions de travail avaient eu lieu.

Le mardi 27 mars 2012 à 10 h 22, le médecin responsable de l'HAD avait envoyé un mail...

« Quelques points ont été soulevés, il en ressort que les unités de soins sont toutes fragilisées par un déficit en ressources humaines... »

Les US en difficulté sont par ordre de priorité :

*Beaujon
Broussais
Didot
Trousseau
Avicenne.... »*

Voilà bien un constat que pourraient également faire d'autres dirigeants des hôpitaux de l'AP-HP !

On s'attendrait donc à ce que ce médecin effectue quotidiennement des démarches appuyées auprès de l'administration de l'AP-HP afin d'obtenir des effectifs supplémentaires. Malheureusement, c'est une toute autre solution qu'il transmettra aux cadres de unités de soins de l'HAD :

« Compte tenu de tout ceci, il a été décidé et ceci applicable du 27 mars au mois de septembre 2012 inclus que :

Les patients pour lesquels les soins durent plus d'1 heure 30, les patients devant bénéficier de relais SSIAD, les patients grabataires ou dépendants avec des soins de nursing pour

lequel il faudra mobiliser des aides soignantes ou des auxiliaires de vie ne seront pas pris en charge en HAD »

Pour rappel, l'AP-HP est un établissement public de santé (EPS) qui est régi notamment par le code de la santé publique dont l'article L6112-1 qui mentionne :

« Les établissements de santé peuvent être appelés à assurer, en toute ou partie, une ou plusieurs des missions de service public :La permanence des soins... »

D'autre part, l'article 3 du code de la déontologie médicale mentionne :

« Le médecin doit, en toute circonstance, respecter les principes de moralité, de probité et de dévouement indispensable à l'exercice de la médecine ».

Et l'article 5 de ce même code de déontologie de préciser :

« Le médecin ne peut aliéner son indépendance professionnelle sous quelle forme que ce soit ».

De hypocrite à HYPOCRITE, il semble qu'un élément (financier) ait tout changé : la tarification à l'activité (T2A).

Comme nos collègues de la section SUD Santé de l'HAD, la section SUD Santé de Sainte Péline apporte son soutien aux personnels, les appelle à tous se mobiliser et surtout à organiser la **DESOBEISSANCE ETHIQUE** face aux décisions discriminantes prises par des ronds de cuir. Pour eux, seuls comptent les mots : **ACTIVITE, RENTABILITE et PRIMES....**

OSER DIRE NON A L'INJUSTICE !